

Rome ce 27. jbre 1723.

149.

N. 35.

Monseigneur.

Malgré toutes nos démarches, de son
Eminence, le Cardinal Albani auprès
du Pape, et les miennes auprès des
ministres Il ne nous a pas été pos-
sible de faire faire le preconium
de l'Eglise de Varmie dans le Con-
sistoire du Lundi passé, auquel fut
proposé Monseigneur le Primat de
l'Archevesché de Gnesne et Monseigneur
Zaluski à l'Evêché de Plock, et au-
jourd'hui l'un et l'autre scurrons
Leurs Expéditions;

Comme il est de mon devoir de rendre
Votre Excellence informé de tout ce qui
ce passe au sujet de l'Expédition de
l'Evêché de Varmie, j'auray l'honneur

de Luy dire, qu'ayant fais chercher
 dans les registres de la Chancellerie
 du Sacré Colledge, que j'y ay trouvé
 jusqu'à present, depuis 1600 jusqu'à
 1699 que sans interruption d'any
 huit expéditions qui se sont faites
 en cespace de tems on y a sim-
 plement fait mention de la no-
 mination du Roy, sans parler en
 aucune maniere de la pretendu
 Election du Chapitre de l'armie
 et la semaine qui vient j'enverra
 per extensum a votre Excellence les
 extraits qui se trouvent, Je fus
 cher Son Eminence le Cardinal S^t Agn
 Luy représenter cette decouverte, qu
 faisoit apercevoir la justice de
 instances que j'avois faites pour qu
 on ne voulu point differer le Proc
 nium de monseigneur le neveu
 Son Eminence me respondi que les der
 nieres Congregations Consistoriale
 qui s'estoient tenues avant les deu
 dernieres expéditions de L'aveu de

L'armie avoient reconnu le droit du
 chapitre pour l'Élection, qu'on ne
^{pouvait} point ainsi y contrevvenir; Je Luy
 repliquai que lorsque les dites Con-
 gregations avoient ainsi décidé
 que ce n'avoit été qu'à l'informa-
 tion du chapitre, sans que la Cour
 de Sa Majesté en eut la moindre
 connoissance, Il me répondi de quelle
 manière cela aye été, je crois que
 le chapitre a raison. Il est certain
 monsieur que les ministres de
 cette Cour paroissent être dans le
 sentiment que le chapitre de l'armie
 a toutes les raisons, et cette matière
 sera très délicate, et très difficile à
 traiter, et ne pourra se résoudre qu'
 avec le tems; Avant toutes choses
 Il faut feuilleter les Registres de
 la Chancellerie Consistoriale, et de
 la Daterie, en tirer per extensum
 tous ce qui se pourra trouver sur cette
 matière, le faire bien examiner par
 des habiles Avocats.

Sonder leurs Sentimens et puis prendre
 les plus justes resolutions, si Il nous
 conviendra de recourir en cette Cour
 par la voie de Justice, dans le Tribu-
 :nal de la Congregation Consistoriale
 ou bien par la voie de traitté par
 le moyen de Son Eminence le Cardinal
 Albany et m^r le nonce. mais pour
 cela il faudroit que le Senatus Con-
 :siliium voulu bien me fournir qu-
 que somme, ne pouvant le faire
 sans une telle assistance, in que
 pour avoir simplement feuilleté
 les Registres de la chancellerie du
 Sacre College, ou j'ay trouvé les su-
 :dits huitz tats des Expeditions
 Il m'en a coûté trente, leus Rome
 qui sont trois cens francs de Pologne
 et pour entiser les Extraits per
 extensum il faudra en depense
 bien plus; que ce sera pour la se-
 :cherche et extraits dans les autres
 chancelleries, Pour les Consultes

et écritures des avocats, dont les —
Taxes sont très grosses?

Le Lendemain du Consistoire —
monsieur le chanoine Fantoni m' —
ayant écrit un billet, j'ay l'honneur
d'en envoyer copie à votre Excellence,
et comme ce billet est écrit ad artem
j'ay cru estre de mon devoir d'y faire
les réflexions suivantes, pour plus
d'éclaircissement à votre Excellence,
vu que ce qui est uniquement de la pro:
:duction de l'entendement du dit
mfr le chanoine, Il le veut faire —
passer pour ordre des ministres de
cette Cour afin de coloriser ces —
démarches et me les faire en quelque
manière autoriser.

Ad primum. L'ordre que mfr
le chanoine Fantoni prétend avoir
reçu des ministres du Palais n'est
nullement croyable. Les dits mi:
:nistres quant ils ont de tels ordres
à donner, Il les donnent au nom

Ad 2^oum = Cella risulta della va:
canza Les termes sont tout à fait

superflus et ne peuvent par consequent
 prevenir des ministres de cette Cour
 qui savent tres bien que des que
 la Proposition de monseigneur Po
 stocker a l'Archevesché de Gnesne
 est suivy que l'Evché de Varmie
 est vacant dans les memes iustes
 Il suffit ainsi que le chapitre sca
 che que la Translation s'est faite
 pour savoir que necessairement
 la vacance de l'Evché de Varmie
 en resulte

Ad Bnum et 4tum Depuis quant
 est il ne se faire que les ministres de
 cette Cour fassent des insinuations
 aux chapitre de Varmie pour qu'il
 n'aye a ne point differer l'Elle
 et d'avoir en consideration la Per
 sonne que Sa Majesté souhaite
 particulièrement, comme s'il y avoit
 a douter que le chapitre puisse en
 elire un autre. Mais surtout
 Votre Excellence aye la grace de re
 flectir sur les termes principalment
contemptato dalla Maesta Sua

M^r le chanoine. Fantoni craignoit
 apparemment de prejudicier au
 droit de son chapitre s'il ce fut ser:
 : vi des termes Desiderato o pure
voluto dalla maesta sua.

Ad Stum. C'est aquesy le mysterieux
 billet de M^r le chanoine Fantoni
 visoit particulièrement; mais je ne
 suis pas si peut clairvoyant que de ne
~~me~~ pas appercevoir la ruse de dit M^r
 le chanoine. Votre Excellence doit
 savoir que je ne pourrois pas prendre
 un acte inform probante, ou actu:
 : ténique^{"que"} dans la chancellerie Con:
 : sistoriale, Or si je l'eusse été re:
 : chercher je aurois en quelque ma:
 : niere autorisé le prétendu droit
 d'éllection et approuvé les demandes
 faites par M^r Fantoni. Et puis
 pourquoy Luy qui est agent du
 chapitre ne peut il point envoyer
 cet acte tel qu'il juge estre neufsaire,
 et quelle neessite y a-t il d'envoyer
 cet acte in forma probantis, est ce
 que la translation de M^r Potocki
 n'est pas un acte aser authentique

et m^{gr} le. nonne. n'est il pas suffisant
 de le faire en cas de besoin? c'est ce
 que j'ay jugé. monseigneur et de
 mon devoir de. soumettre. a la con-
 =noissance de. votre. Excellence, de la
 =quelle implorant la continuation
 des graces. Je suis avec le plus profond
 et le plus soumis respect?

Monseigneur?

De. Votre. Excellence

p. s. Les lettres aux Sujets des Etats Deserteurs
 et pour le Pese Carnetouille ne se sont en-
 pu avoir.

p. s. Votre Excellence aye la grace de lire et voul-
 bien examiner ce que j'ecris a m^{gr} le nonne
 de Varmie au sujet de son Expedition, et comme
 les lettres de. votre. Excellence me parviendront
 plutot que celles de son Altesse, Je la supplie
 de m'honorer de ses ordres sur ce point, vu

qu'il me paroit que ce
 seroit faire un grand a-
 vantage a m^{gr} que de faire
 Proposer averture par le Pape
 pour l'abuser de tout incident?

et de humble tres obeis-
 et tres oblige. serviteur
 le B. Puchet.